L'Hon. M. CURRIE-Alors j'ai mal compris mon hon. ami, mais j'avais cru qu'il avait assisté à cette scène touchante. (Rires.) Tout cela n'empêche pas cependant mon hon, ami d'avoir dit ici des choses toutes nouvelles pour moi et qui doivent l'avoir été également au dehors, lorsqu'il a déclaré, par exemple, que le chemin de fer Grand Tronc ne coûtait que très peu de chose au Canada. L'hon. monsieur a paru, en môme temps, me prendre pour un ennemi du Grand Trone; mais jamais de ma vie je n'ai dit quoique ce soit contre ce chemin de fer, comme tel. Bien plus, je crois qu'il n'est personne qui apprécie plus que je ne le fais les grands avantages commerciaux qu'en retire le pays; mais j'ai profité de l'occasion, et le ferai encore au besoin, de parler de quelques uns des actes qui se rapportent à cette entreprise. Qu'on appelle l'attention de cette chambre sur ce ohemin do fer aussi bien que sur toute autre entreprise publique, et j'y donnerai comme par le passé toute la considération que de tels travaux méritent. J'ospère que le jour n'est pas loin où le chemin de fer Grand Troncsera ce qu'il doit être, c'est-à-dire une entreprise entièrement commerciale et que tout le monde rogardera avec plaisir.

L'Hon. M. FERRIER—C'est une entreprise exclusivement commerciale à l'heure

qu'il est.

L'Hon. M. CURRIE—Mon hon. ami a prétendu que ce chemin de fer coûtait peu au pays:—pourquoi, faut-il, hélas! que les comptes publics ne disent pas la même chose et ne confirment pas les assertions de mon hon. ami? En regardant à l'actif de la province, on trouve un compte contre le Grand Tronc de \$15,142,000 pour débentures, à part ce petit article de \$100,000 qui a servi à racheter les bons de la cité de Montréal. Il y a encore autre chose au sujet des lignes d'embranchement.

L'Hon. M. FERRIER-J'ai parlé du

premier capital de la compagnie.

L'Hon. M. OURRIE—Mon hon. ami pour la division d'Erié (M. CHRISTIE) a admis au commencement de cette discussion que le plan de confédération pèchait beaucoup par les détails. En admettant cela, et c'est un point capital, il est fort à craindre que la mesure ne fonctionne pas aussi paisiblement, aussi harmonieusement ni avec autant d'avantages que ses auteurs l'espéraient. Je dois dire, à ce propos, que dans mon opinion ces messieurs étaient parfaitement convaincus des avantages du nouveau plan et qu'ils l'ont

élaboré en vue de la prospérité actuelle et future du pays et avec le sincère désir de tirer le meilleur parti possible des circonstances. Leur grande erreur a été selon moi do faire trop de concessions, de la part du Canada, aux provinces maritimes, afin d'amener ces dernières à adopter immédiatement le projet. Si les détails de la mesure sont tellement défectueux, pourquoi ne pas la rejeter? Mon hon. ami a parlé de l'état du pays avant la formation du présent ministère en des termes qu'il ne saurait justifier. nous a dit que le pays était dans un état de confusion et d'anarchie. Pour ma part, hons. messieurs, je n'ai rien vu de cette anarchie et bien peu de cette confusion. On a vu dans d'autres pays ce que nous avons eu ioi. Des gouvernements faibles toujours précocupés de se maintenir mois par mois au pouvoir et sans cesse harcelés par une opposition puissante et infatigable. Mais, hons. messieurs, peuton nous garantir qu'en accordant 17 membres de plus au Haut-Canada et 47 membres aux province du golfe, cela nous mettra désormais à l'abri de pareils incouvénients? L'hon. membre pour Wellington (M. SANBORN) a très-bien défini la position en disant qu'un peu plus de patriotisme et peu moins d'amour pour l'intérêt parti, de la part de nos hommes publics, nous aurait évité l'état de confusion mentionné par mon hon, ami pour la division d'Erié. Cet hon, monsieur, pour justifier l'appui qu'il veut donner au projet, a mentionné les résolutions adoptées par la convention de Toronto en 1859, et nous a dit que j'étais un des délégués à cette convention; mais, malgré cela, je n'ai pris aucune part aux délibérations dont je n'ai eu connaissance que par les journaux. De plus, l'hon, monsieur a eu soin de ne lire qu'une partie des résolutions. Or, ces résolutions contenzient le principe sur lequel s'est établi le gouvernement actuel qui n'a été formé que pour mettre en pratique les dispositions prises par cette convention. Un comité fut nommé par la convention de Toronto à l'effet de rédiger une adresse au public. Cette adresse fut soumise au comité exécutif et examinée le 15 février 1860, et publiée comme l'adresse de la convention dont l'hon, membre pour Erié était membre et même un des vice-présidents. Or, que disait cette adresse? " Que la convention ne reconnaissait point au parlement le droit de changer la constitution ou de nous en donner une nouvelle sans consulter